



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 juillet 2014

## Communiqué de presse

### **CALAMITES AGRICOLES Les 1ers versements sont effectifs**

Une délégation de la FDSEA a été reçue ce jour en préfecture pour faire le point des versements des aides liées aux calamités agricoles de 2013.

A la suite des abondantes pluies d'avril 2013 et de la tempête tropicale « Chantal » de juillet 2013, le préfet de la Martinique a transmis en mars dernier un dossier établi en étroite liaison entre les services de la DAAF et les milieux professionnels demandant 8 millions d'euros d'aides.

En date du 5 juin 2014 la commission interministérielle de fonds de secours a validé des aides pour un montant total de 7,4 millions d'euros.

Afin d'anticiper le versement de ces sommes qui doivent faire l'objet d'une délégation de crédits prochaine, le préfet de Martinique a prélevé 1 million d'euros sur les fonds mis à sa disposition par le ministère de l'outre-mer. Cette somme a été versée à 116 agriculteurs au titre des pluies d'avril et 213 au titre de « Chantal », signalés comme étant en difficultés financières.

Dès réception des fonds supplémentaires, ils seront immédiatement mis à disposition des agriculteurs concernés.

Le préfet de la Martinique reste mobilisé pour que les procédures aboutissent dans les meilleurs délais.